

## COUVERTURE SUISSE

### SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 Identification du produit

Nom du produit : HOSE AND HULL BOAT CLEANERS

Numéro d'article : 97232

UFI HT8P-E8PJ-K00Q-QQ7N

#### 1.2 Utilisation de la préparation

SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Entretien bateau.

#### 1.3 Identification du fournisseur

Fournisseur: TELL's Power AG  
Bahnhofweg 2 + 4  
CH-6405 Immensee

: 041 850 77 44  
Téléphone [info@tellspower.ch](mailto:info@tellspower.ch)  
E-Mail : [www.tellspower.ch](http://www.tellspower.ch)  
Website :

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE TOXIN: **145** (24 h.)

**SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : STAR BRITE NETTOYANT PROTECTEUR ET SEMI-RIGIDES  
Code de produit : 97232

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur : Star Brite Europe Inc.  
86 bis route de Brignais  
69630 Chaponost, France  
Téléphone : +33-478-56-77-80  
Télécopie : +33-472-39-97-96  
E-mail : jp.kitzinger@starbrite-europe.com  
Website : www.starbrite.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

Téléphone : 144, 118, 117

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS)

145

(24 heures sur 24)

**SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1. Corrosion cutanée, catégorie 1B. Lésions oculaires graves, catégorie 1.

Risques pour la santé : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Risques physiques/  
chimiques : Peut être corrosif pour les métaux.

Risques pour  
l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

Autres informations : Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 aerosol	Ne pas respirer les aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

**Etiquetage supplémentaire**

- : Contient: Métasilicate de disodium .
- : Le mélange contient 2 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue.

**Déclaration des ingrédients selon le règlement CE/648/2004:**

Contient:	Concentration (%)
Agents de surface non ioniques , Agents de surface cationiques , EDTA et sels	< 5
Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone.	

Autres informations : Selon Règlement (CE) no 1272/2008, annexe II, section 3, l'emballage doit porter une indication de danger détectable au toucher et une fermeture de sécurité pour les enfants.

**2.3. Autres dangers**

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**
**3.2. Mélanges**

Description de produit : Mélange.

**Information sur les substances dangereuses:**

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Carbonate de potassium	0,1 - < 1	584-08-7	209-529-3		
Alcohols, C7-21, ethoxylated	0,1 - < 1	68991-48-0	614-889-3		
Métasilicate de disodium	0,1 - < 1	6834-92-0	229-912-9		
N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide	0,1 - < 1	3332-27-2	222-059-3		01-2119949262-37

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Carbonate de potassium	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	H315; H319; H335	GHS07	
Alcohols, C7-21, ethoxylated	Acute Tox. 4; Eye Dam. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 3	H302; H318; H400; H412	GHS05; GHS07; GHS09	M (acute) = 1

Métasilicate de disodium	Met. Corr. 1; Eye Dam. 1; Skin Corr. 1B; STOT SE 3	H290; H318; H314; H335	GHS05; GHS07	
N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide	Acute Tox.4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Aquatic Acute; Aquatic Chronic 2	H302; H315; H318; H400; H411	GHS07; GHS05; GHS09	M (acute) = 1

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle ou appliquer de l'oxygène. Transporter immédiatement à l'hôpital.
- Contact cutané : Rincer la peau immédiatement avec d'eau abondant et laver avec de l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas des brûlures ou d'irritation, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Transporter immédiatement à l'hôpital.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, faire boire un verre d'eau maximum. Ne pas faire boire de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Transporter immédiatement à l'hôpital.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets et symptômes

- Inhalation : Corrosif. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer de l'essoufflement ou de détresse respiratoire.
- Contact cutané : Corrosif. Peut provoquer rougeurs, mal et graves brûlures (ampoules).
- Contact oculaire : Corrosif. Peut provoquer rougeurs et des maux sévères. Larmes.
- Ingestion : Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Inconnu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

**SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Neutraliser prudemment les déchets avec de la acide. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Ne pas utiliser de la sciure de bois. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

**SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°).

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers et aluminiums.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m<sup>3</sup>):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m <sup>3</sup> )	VLE 15 min. (mg/m <sup>3</sup> )	Observations
Carbonate de potassium		2	-	MAC: LT

## Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Carbonate de potassium	Dermal Inhalation			16 mg/kg bw/day 10 mg/m <sup>3</sup>	
Métasilicate de disodium	Dermal Inhalation				1,49 mg/kg bw/day 6,22 mg/m <sup>3</sup>
N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide	Dermal Inhalation				11 mg/kg bw/day 6,2 mg/m <sup>3</sup>

## Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Carbonate de potassium	Dermal Inhalation			8 mg/kg bw/day 10 mg/m <sup>3</sup>	
Métasilicate de disodium	Dermal Inhalation				0,74 mg/kg bw/day 1,55 mg/m <sup>3</sup>
N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide	Oral Dermal Inhalation				0,74 mg/kg bw/day 5,5 mg/kg bw/day 1,53 mg/m <sup>3</sup> 0,44 mg/kg bw/day

## Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Métasilicate de disodium	Water Intermittent water STP	7,5 mg/l	1 mg/l	7,5 mg/l 1000 mg/l
N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide	Water Sediment Intermittent water STP Soil Oral	0,0335 mg/l 5,24 mg/kg	0,00335 mg/l 0,524 mg/kg	0,0335 mg/l 24 mg/l 1,02 mg/kg 11,1 mg/kg food

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: néoprène. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: néoprène. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection des yeux : Porter un écran facial ou des lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Incolore.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: > 11.5	
Réserve alcaline (g NaOH/100 ml)	: 0.48	
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion.
Point d'éclair	: > 100 °C	Closed Cup (ISO 2719, EN 11, DIN 51758, ASTM D 93)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 352 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Inconnu.	
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: 2300 Pa	
Densité de vapeur (20°C)	: Non applicable.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	: 1.025 g/ml	
Taux d'évaporation	: Très faible.	(acétate de n-butyle = 1)

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactivité : Réagit violemment avec des acides. Dégage d'une grande quantité de chaleur possible.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Conserver à l'écart des acides.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

**Inhalation**

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 2 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer oedème pulmonaire. Les symptômes d'oedème pulmonaire souvent manifeste après plusieurs heures
- Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact cutané**

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 3 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Provoque de graves brûlures.
- Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact oculaire**

- Corrosion/irritation : Corrosif. Risque de lésions oculaires graves.

**Ingestion**

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Métasilicate de disodium	DL50 (orale) Irritation des yeux - estimation	662 mg/kg bw Corrosif.	----	Souris Lapin



DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	-----	-----
CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	-----	-----
NOAEL (orale)	127 mg/kg bw/d	-----	Rat
DL50 (dermale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 429	Souris
Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris
Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
Irritation de la peau	Corrosif.	OECD 404	Lapin

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 717 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 1051 mg/l. Contient < 1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Non applicable. (< 3 )

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 30 20 01 97 S  
 Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1. Numéro ONU**

UN Numéro : UN 3266

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. ( Métasilicate de disodium )  
 Nom d'expédition (IMDG, IATA) : CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. ( Disodium metasilicate )

**14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement**

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 8  
 Code de classification : C5  
 Groupe d'emballage : III  
 Etiquette de danger : 8



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 8  
 Groupe d'emballage : III  
 EmS (incendie / fuite) : F - A / S - B  
 Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 8

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

**SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Régulations CE : Règlement (UE) No 453/2010 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.
- : En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

### 16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 453/2010 datée du 20 mai 2010 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: Maximum Allowable Concentration
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.

Aquatic Chronic 2 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.  
Aquatic Chronic 3 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.  
Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.  
Met. Corr. 1 : Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1.

## Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Histoire

Date de la première : 19-11-2015  
émission